

Beach Paddle

CONTRAT DE LOCATION

NOM :

PRENOM :

ÂGE :

ADRESSE :

Mail :

Tel :

TYPE D'EMBARCATION :

Quantité

Stand up Paddle : 1 personne :
2 personnes :
3 personnes :

Kayak : 2 personnes :
3 personnes :

Durée de Location : H

A partir de : H

Toute heure supplémentaire entamée est due dans son intégralité au tarif de 1 heure d'utilisation

Montant : € (Pas de Carte Bancaire)

Date :

: Je déclare avoir pris connaissance des clauses du contrat de location ci-dessous, je les atteste et les accepte sans réserve.

LE PORT DU GILET EST OBLIGATOIRE

CONTRAT de LOCATION

Le Locataire ;

- 1) Déclare savoir nager 25 mètres sans aide à la flottabilité et n'avoir aucune contre-indication à la pratique du SUP et des activités nautiques. S'engage à porter le Gilet de Sauvetage obligatoire fournit par « Beach Paddle ».
- 2) S'engage à respecter les règles de navigation en rivière, et s'engage à respecter la Faune, la Flore, les Berges et les îles. Interdiction de s'approcher et de mettre pied à terre sur quelconques îles.
- 3) Affirme qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaires à la navigation qu'il projette de réaliser suivant les conditions notées.
- 4) Reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état de marche.
- 5) Reconnaît qu'il est responsable juridiquement du matériel loué, dès la prise en charge du matériel auprès du conseiller nautique qui correspond au début de la location, et jusqu'à la restitution du matériel au conseiller nautique qui correspond à la fin de la location.
- 6) S'engage à verser en cas de sinistre et selon sa responsabilité, perte ou casse de ce matériel, le montant des frais de réparation, d'intervention ou de remplacement de ce matériel.
- 7) S'engage à déposer à titre de dépôt de garantie, une pièce d'identité et une caution dont le montant est défini sur le contrat de location
- 8) S'engage à régler en cas de dépassement horaire le temps supplémentaire écoulé au prorata des tarifs en vigueur, ainsi que les frais d'intervention en cas de non-respect de la zone de navigation.
- 9) Décharge de toutes responsabilités l'association « Beach Paddle » pour tout dommage pouvant être occasionné par la pratique et l'usage de ce matériel, à soi-même ou à des tiers